

## AUTORISATION D'EXPLOITATION AU DROIT A L'IMAGE

Je :

Demeurant à :

Né e) le : à :

Agissant en mon nom personnel.

Autorise/Autorisons le photographe intervenant pour le compte de reseauH et ses agents, ayants droit, ainsi que son client, la société **RESEAUH** à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication des « **Trophées des Femmes en EA & en ESAT 2023** ».

Cet évènement aura lieu **le 14 mars 2023 dans les Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers, 9bis avenue d'Iéna, 75116 Paris.**

Cette autorisation emporte la possibilité pour le photographe intervenant pour reseauH d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. Le photographe pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : **10 ans**
- Sur les territoires : monde, tous pays
- sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.)), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

**Fait à Paris le 1 février 2023**